Pierre MARTIN



Profession
Coiffeur
Mandature(s)
2010 - 2015
Membre au titre de la
VIE ECONOMIQUE ET DIALOGUE SOCIAL
Représentants des artisans et des professions libérales
Désigné par
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
Président de la Confédération nationale de l'artisanat des Métiers de Services et de fabrication (CNAMS)

Organisation représentée :
CMA France

Parcours

Groupe : Groupe de l'artisanat
Formations de travail :

Section de l'aménagement durable des territoires | Membre

Date de fin de mandat : 16/11/2015

Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne depuis 1996, Pierre Martin est également Président de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Services et de fabrication (CNAMS) depuis 2010.
Il est par ailleurs vice-président de l'APCMA et de l'UPA où il représente toutes les fédérations des métiers de l'Artisanat dit de « services ». Enfin, au niveau européen, il représente les artisans français au sein de la Commission sociale de l'UEAPME.

« Il est essentiel de renforcer notre économie de proximité, dont les atouts sont reconnus pour le développement des territoires, la prise en compte des préoccupations environnementales des citoyens ou encore la valorisation à l'export du savoir-faire français ».

Rapporteur de

L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL

ET ENVIRONNEMENTAL

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : UNE RÉPONSE AUX DÉFIS MAJEURS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

2010

Rapport présenté par

M. Pierre Martin

29/09/2010

Déclarations



Tourisme et développement durable en France



L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique



La transition énergétique dans les transports



Le logement autonome des jeunes



Projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT)



Attaché.e de groupe : Valérie Ramage
tél 01 44 43 64 02
valerie.ramage@lecese.fr

© - copyright CESE - Novembre 2026